

Politique de location des studios de répétitions

I. Objectifs et valeurs

Conscient que sa mission d'ouverture et de diffusion de différentes traditions musicales du monde repose sur un volet artistique, le Centre met en location ses studios de répétition pour les musiciens de tous horizons.

II. Réservation

- Il est obligatoire de réserver en avance les créneaux de chaque salle de répétition.
- Sous réserve de disponibilité, toute demande de location d'un studio de répétition doit se faire auprès de l'agent d'accueil via l'adresse courriel info@centredesmusiciens.com, par téléphone au 514-397-9226 ou en ligne sur notre [site web](#).
- Il est attendu que le ou les musiciens répètent aux heures prévues dans la réservation. Tout dépassement de temps sera chargé conformément aux tarifs en vigueur.

III. Dimensions des salles et tarifs en vigueur

Espaces	Surface	Tarifs *	Capacité maximum
Salle principale 101	5,67 m x 8,99 m	40\$/h	40 personnes
Salle principale 201	5,67 m x 8,99 m	40\$/h	40 personnes
Studio 202	5,10 m x 3,45 m	32\$/h	12 personnes
Studio 203	3,02 m x 6,70 m	32\$/h	12 personnes
Studio 204	2,98 m x 4,68 m	32\$/h	12 personnes
Studio 205	3.09 m x 6,70 m	32\$/h	12 personnes

Studio 206	4,94 m x 2,82 m	32\$/h	12 personnes
------------	-----------------	--------	--------------

*Nous contacter pour connaître nos réductions si applicables.

IV. Horaires et Utilisation

- Les studios sont disponibles durant nos heures d'ouverture du lundi au samedi.
- L'accès aux studios de répétition est limité à de la pratique musicale acoustique. Toute utilisation d'amplificateurs ou de systèmes de sonorisation électriques est interdite dans les locaux du Centre, à moins d'une permission.
- Les musiciens auront accès aux studios seulement après avoir payé la location de la salle en fonction des tarifs en vigueur.
- Les musiciens s'engagent à respecter le nombre de personne préconisé selon les dimensions de la salle (voir le tableau des dimensions).
- Chaque utilisateur de la salle de répétition doit immédiatement informer un responsable en cas de panne, de problème matériel, de dégradation ou de vol.
- Lors de la réservation, l'utilisateur doit aviser le centre du nombre de personne, des instruments et matériel utilisés ainsi que la raison de la location.

V. Maintien de l'état de propreté des studios

- Durant l'hiver, il est interdit d'utiliser des bottes à l'intérieur des studios.
- À la fin de chaque répétition, les utilisateurs doivent jeter leurs déchets dans les poubelles prévues à cet effet.
- Il est interdit de consommer de la nourriture et de l'alcool dans les studios, à moins d'une permission.
- Il est interdit de fumer dans les studios ainsi que dans l'enceinte du bâtiment.

VI. Politique d'annulation

- En cas d'annulation d'une location, le musicien locataire s'engage à prévenir le Centre au moins 48h à l'avance pour un remboursement complet.

- Le Centre des musiciens du monde se réserve le droit de déplacer ou d'annuler une location en fonction d'autres impératifs liés au calendrier interne (événement, cours, etc). Lorsque ce cas de figure se présente, le Centre s'engage à prévenir les usagers.

VII. Assurance et responsabilités

- Le Centre des musiciens du monde n'assume aucune responsabilité pour les dommages de toute nature pouvant survenir aux utilisateurs dans les locaux mis à leur disposition. En cas de vol ou de dégradation de biens personnels, le Centre des musiciens du monde ne saurait être tenu pour responsable.
- Il est vivement conseillé aux locataires des studios d'avoir leur propre assurance personnelle pour couvrir les risques éventuels.